

# **CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL 2011-2012**

## **TITRE 1**

### **DISPOSITIONS GENERALES**

**Préambule** : Le critérium fédéral est réservé aux **licenciés traditionnels** à la Fédération Française de Tennis de Table. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un **droit d'inscription forfaitaire** par l'intermédiaire de son association.

#### **Article 1 - Organisation sportive**

L'échelon départemental comprend plusieurs divisions selon la catégorie et 4 tours.

**En féminines, le critérium fédéral est interdépartemental avec le CD 77.**

#### **Article 2 - Catégorie d'âge**

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans une division de sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

#### **Article 3 - Cotations et classement**

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon l'article 22 et le barème de l'annexe 2.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (comme une erreur lors de la confection des poules par exemple) empêche un(e) joueur (euse) de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il (elle) aura marqués au cours des autres tours de la saison.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

#### **Article 4 - Retard**

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait.

#### **Article 5 - Examen des litiges**

Dans chaque cas, il appartient à la Commission Sportive Départementale de statuer sur les cas particuliers, compte tenu des motifs évoqués et après enquête.

Pour les divisions départementales le juge arbitre est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du responsable départemental du critérium fédéral, dans la mesure de ses possibilités.

Le juge arbitre adresse à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de l'épreuve, notamment sur les incidents.

#### **Article 6 - Mutation**

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison précédente, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

#### **Article 7 - Maternité**

Toute féminine pendant sa grossesse et son congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

#### **Article 8 - Repêchage**

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

#### **Article 9 - Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence.**

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche).

#### **Article 10 - Placement des joueurs**

- a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui **dans la limite de 10% par division**.
- b) Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé d'une division et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans la division concernée.

#### **Article 11 - Forfaits et abandons**

- a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité, il doit essayer de prévenir au plus tôt le comité départemental. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré et descend d'une division si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.
- b) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, qu'il soit excusé ou pas. Toutefois sur demande exceptionnelle, un joueur peut être réintégré par la commission sportive départementale, pour le ou les tours suivants. Il ne peut en aucun cas monter en division régionale.

- c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.
- d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.
- e) Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et descend d'autant de divisions que de tour(s) passé(s) durant sa suspension.
- f) Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour du Critérium Fédéral, une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé.
- g) Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.
- h) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque 0 point et descend dans l'échelon inférieur.
- i) Toutefois, si un joueur fournit un certificat médical dans les 5 jours qui suivent un tour du Critérium Fédéral, il marquera les points en fonction de la place obtenue.
- j) Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

## **TITRE 2**

### **ORGANISATION SPORTIVE**

#### **Article 12 - Catégories d'âge**

Il existe 6 catégories en messieurs et 5 en dames, pour le critérium fédéral départemental :

- - 9 ans messieurs
- - 11 ans messieurs
- - 13 ans messieurs
- - 15 ans messieurs
- - 18 ans messieurs
- - Elite (Seniors) messieurs
- - 11 ans dames
- - 13 ans dames
- - 15 ans dames
- - 18 ans dames
- - Elite (Seniors) dames

#### **Article 13 - Divisions**

##### **Messieurs :**

Dans toutes les catégories :

- la départementale 1 comprend 1 groupe de 32 joueurs

La composition de la départementale 1 « – 9 ans » dépend du nombre d'engagés.

En Elite

- la départementale 2 comprend 2 groupes de 32 joueurs
- la départementale 3 comprend 3 groupes de 32 joueurs
- la composition de la départementale 4 dépend du nombre d'engagés

Pour les autres catégories

- la composition de la départementale 2 dépend du nombre d'engagés

##### **Dames :**

En Elite

- la départementale 1 comprend 1 groupe de 16 joueuses
- la composition de la départementale 2 dépend du nombre d'engagées

Pour les autres catégories

- la composition de la départementale 1 dépend du nombre d'engagées

## **TITRE 3**

## DEROULEMENT SPORTIF

### Article 14 - Durée des parties

Quelle que soit la catégorie, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

### Article 15 - Formule du critérium fédéral (groupe de 32 joueurs).

Dans chacune des 8 poules de 4 composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;
- enfin, il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 5 à 8 aux poules E à H.

Il est ensuite établi un tableau de 32 simple KO, dans lequel tous les participants sont placés selon la grille suivante :

Classement	Poules							
	A	B	C	D	E	F	G	H
1 <sup>er</sup>	1	2	3	4	5	6	7	8
2 <sup>e</sup>	15	16	13	14	11	12	9	10
3 <sup>e</sup>	19	20	17	18	23	24	21	22
4 <sup>e</sup>	29	30	31	32	25	26	27	28

a) le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>ème</sup> de finale du tableau ;

b) les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau (1/16<sup>ème</sup> de finale) ;

c) le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>ème</sup> de finale du tableau KO.

- Les battus des ½ finales se rencontrent pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places.
- Les battus des ¼ de finale disputent un barrage pour les places 5 à 8 en 2 tours : on oppose d'abord les battus des deux ¼ du haut du tableau et ceux des deux ¼ du bas du tableau, puis les 2 gagnants pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> places, et les 2 perdants pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> places.
- Les battus des 1/8<sup>èmes</sup> du tableau disputent les places de 9 à 16.
- Les battus du 1<sup>er</sup> tour (1/16<sup>ème</sup> de finale) disputent avec les 4<sup>èmes</sup> de poule, le tableau de classement (tableau K.O.) dans lequel ils seront placés dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce 1<sup>er</sup> tour.
- Les places 17 à 24 sont disputées de la même façon que les places de 1 à 8.
- Les battus des 1/8<sup>èmes</sup> du tableau KO disputent les places de 25 à 32.

### Article 16 - Montées

#### 1° Montées de Départementale 1 en Régionale à l'issue des 3 premiers tours

a) Messieurs

Tableau Elite : 3 montées par département en Régionale 2, soit 24 montées plus 4 montées supplémentaires, attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1<sup>er</sup> tour pour les départements 78, 91, 75 et 77
- o A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour pour les départements 92, 94, 95 et 93
- o A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour pour les départements 78, 91, 75 et 77

Tableaux -18, -15, -13 et -11 ans : 2 montées en Régionale 2, soit 16 montées

Tableau - 9 ans garçons : montée(s) en D1 -11 ans (article 16.4)

b) Dames

Le critérium fédéral féminin étant interdépartemental avec le CD 77, chaque comité communiquera ses montants à la ligue.

- Pour les tableaux Elite, -18, -15 et -13 ans, 1 montée par département, soit 8 montées, plus 4 montées supplémentaires, attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1<sup>er</sup> tour pour les départements 94, 92, 77 et 95
- o A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour pour les départements 78, 75, 91 et 93
- o A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour pour les départements 94, 92, 77 et 95

Pour le tableau -11 ans : 2 montées par département à chaque tour.

#### 2° Montées de Départementale 1 en Régionale à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison en cours

La Commission Sportive Régionale se réunira à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour pour étudier si elle maintient les chiffres des montées comme attribués pour la confection du 1<sup>er</sup> tour 2011/2012.

#### 3° Montée(s) supplémentaire(s) exceptionnelle(s)

La Ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou plusieurs montées supplémentaires aux Comités Départementaux, afin de tenir compte des descentes des divisions supérieures.

#### 4° Principe des montées dans les autres divisions départementales

- Groupe de 32 : 6 montées
- Groupe de 16 : 3 montées
- Groupe de 8 : 2 montées
- Groupe de 4 : 1 montée

Pour la D1 – 9 ans : Montées en D1 -11 ans

- Groupe de 32 : 3 montées
- Groupe de 16 : 2 montées
- Groupe de 8 ou 4 : 1 montée

#### **Article 17 - Descentes**

Elles sont fonction des descentes de Régionale et du nombre de montées dans les différentes divisions départementales.

## **TITRE IV**

### **DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 18 - Ordre des participants dans une poule**

Lorsque deux participant(e) s d'une même association ou de même parenté sont qualifié(e) s dans une même poule, ils (elles) doivent y être placé(e) s de façon à se rencontrer dès que possible.

#### **Article 19 - Ordre des parties dans une poule**

Voir annexe 1

#### **Article 20 - Modalités de classement des joueurs dans une poule.**

- 1) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- 2) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- 3) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des victoires, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.
- 5) En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

#### **Article 21 - Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge**

##### **A - DAMES**

ÉCHELON	National	Zone	Régional	Départemental		
<b>DIVISION</b>	1		1	1	2	3
Elite	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>
-18 ans		<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
-15 ans		<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>
-13 ans			<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>
-11 ans			<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>

##### **B – MESSIEURS**

ÉCHELON	National	Zone	Régional		Départemental		
<b>DIVISION</b>	1		1	2	1	2	3
Elite	<b>A</b>						
+ 18 ans	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
- 18 ans		<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>
- 15 ans		<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>
- 13ans			<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>
- 11 ans			<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>
- 9 ans					<b>J</b>	<b>K</b>	

(Âges au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours)

Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur

### **Article 22 - Arbitrage**

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs (euses) arbitrent à la demande du Juge-Arbitre ; ils (elles) sont notamment tenu(e)s avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, 3 cas se présentent à l'issue du tour concerné :

- le(la) joueur(euse) devait monter dans la division supérieure : il(elle) ne monte plus (donc se maintient), ce qui provoque la montée d'un(e) autre joueur(euse) ;
- le(la) joueur(euse) devait se maintenir : il(elle) descend dans la division inférieure, ce qui provoque le maintien d'un(e) autre joueur(euse) ;
- le(la) joueur(euse) devait descendre : il(elle) descend de deux divisions,

Un changement de saison ne peut avoir pour effet d'accélérer la remontée d'un(e) joueur(euse) ainsi sanctionné(e).

Dans tous les cas, en terme de points marqués, le non-arbitrage entraîne les mêmes conséquences qu'un abandon au cours de la partie précédant ce refus (voir article 11). Un rapport doit être adressé par le Juge-Arbitre à la Commission Sportive Départementale dans les plus brefs délais.

## **TITRE V : ANNEXES**

### **Annexe 1 : Ordre des parties dans une poule**

#### **- Poule de trois avec un ou trois qualifié(s) par poule**

1er tour	2e tour	3e tour
1-3	2-3	1-2

#### **- Poule de trois avec deux qualifiés par poule**

1er tour	2e tour	3e tour
1-3	1-2	2-3

#### **- Poule de quatre joueurs avec un ou trois qualifié(s) par poule**

1er tour	2e tour	3e tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

#### **- Poule de quatre joueurs avec deux qualifiés par poule**

1er tour	2e tour	3e tour
1-3	1-2	1-4
2-4	3-4	2-3

#### **- Poule de cinq joueurs avec un qualifié par poule**

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
2-5	1-5	1-4	1-3	1-2
3-4	2-3	3-5	2-4	4-5

#### **- Poule de cinq joueurs avec deux qualifiés par poule**

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
2-5	1-4	1-3	1-2	1-5
3-4	3-5	2-4	4-5	2-3

#### **- Poule de six joueurs avec un qualifié par poule**

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

#### **- Poule de six joueurs avec deux qualifiés par poule**

1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	5e tour
1-6	1-4	1-3	1-2	1-5
2-5	3-5	2-4	3-6	4-6
3-4	2-6	5-6	4-5	2-3

## Annexe 2 : Barème de cotation

Place	Nombre de joueurs												
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	48
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	85
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	70
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	60
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	54
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	52
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	50
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	48
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33	38
10					2	5	10	15	19	19	24	32	37
11						2	5	10	16	17	23	31	36
12							2	7	13	15	22	30	35
13								5	11	13	17	29	34
14								4	9	11	15	28	33
15								3	7	9	13	27	32
16								2	5	7	11	26	31
17									3	5	9	23	30
18									2	4	8	20	29
19										3	7	17	28
20										2	6	15	27
21											5	13	26
22											4	12	25
23											3	11	24
24											2	10	23

Nb joueurs	Places																							
	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
32	9	8	7	6	5	4	3	2																
48	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2